INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES RENNES

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration de l'INSA Rennes

Séance du 4 juin 2026

Délibération n° 2026.06.04-07 portant désignation des membres de la commission des achats du conseil d'administration

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'INSA Rennes,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Rennes et notamment son article 6.1.4,

Considérant que la commission des achats est saisie pour avis pour l'ensemble des achats d'un montant supérieur au seuil nécessitant une publication au BOAMP.
Elle participe à la réflexion sur la politique d'achat de l'établissement, sur la prise en compte des critères de développement durable et la rationalisation progressive des achats dans tous les secteurs ;

Considérant que la commission des achats est composée de 10 membres, dont :
- *« (...) 2 enseignants ou enseignants-chercheurs désignés par l'ensemble des membres du conseil d'administration*
- *1 personnel BIATSS désigné par l'ensemble des membres du conseil d'administration (...) »*

Considérant que les membres appelés à siéger au sein de cette commission sont désignés par l'ensemble des membres du conseil d'administration ;

Considérant que, le nombre de candidatures enregistrées étant égal au nombre de sièges à pourvoir et aucun membre du conseil d'administration ne s'étant opposé à ce que la désignation intervienne à main levée, le conseil a décidé de recourir à cette modalité de vote ;

Considérant que l'élection est organisée au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et que lorsqu'un seul siège est à pourvoir, il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. L'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour ;

INSA RENNES
Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

ARTICLE 1

Le conseil d'administration, réunion en sa séance du 4 juin 2026, approuve des représentants à la commission des achats du conseil d'administration :

Collège	Nombre de siège	Candidats	Nombre de voix	Elus
Enseignants ou enseignants-chercheurs	2	Yann RICQUEBOURG	21	Elu
		Hossein NOWAMOOZ	21	Elu
Personnels BIATSS	1	François HOUBE	21	Elu

ARTICLE 2

Le directeur, la directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Effectif statutaire : 27
Membres en exercice : 21
Quorum : 11
Membres présents : 19
Membres représentés : 2

Le doyen d'âge des personnalités extérieures

Bernard KLEIN

Yann RICQUEBOURG et Hossein NOWAMOOZ représentants les enseignants et enseignants-chercheurs, et François HOUBE représentant les personnels BIATSS, sont désignés à la commission des achats.

Document en annexe au présent extrait :
Extrait transmis à la Rectrice Chancelier des Universités le : 10/06/2026

INSA RENNES
Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr